



# DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les RIques Majeurs

ET VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES



DOCUMENT À CONSERVER



Mise à jour  
du 1er juin  
2021



MAIRIE DES ACHARDS  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

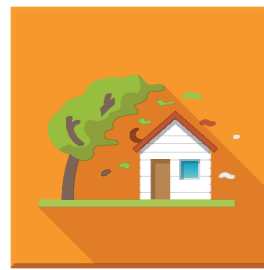
## NUMÉROS UTILES :

Mairie : 02 51 38 60 49  
Pompiers : 18 ou 112  
Gendarmerie : 17  
Samu : 15  
Météo France : 05 67 22 95 00  
<http://meteofrance.com>  
Préfecture : 02 51 36 70 85

## LE MOT DU MAIRE

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Ainsi, conformément à la réglementation, ce document vous informe des risques présents dans votre commune et des consignes de sécurité à suivre si cela devait se produire. La commune a également modifié le Plan Communal de Sauvegarde dont les moyens d'alerte de la population et les lieux stratégiques en cas d'événement majeur vous sont présentés. Lisez attentivement ce document et conservez-le.

En cas de perte de ce document, retrouvez-le sur notre site Internet  
[www.lesachards.com](http://www.lesachards.com)



## VENT VIOLENT ORAGE

Météo-France couvre les phénomènes météorologiques par une carte de vigilance.

**En cas d'alerte orange**, des phénomènes dangereux sont prévus.

**En cas d'alerte rouge**, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus.

### AVANT

- Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudents et empruntez les grands axes de circulation.
- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin).
- Rentrez les animaux.
- Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral.

### PENDANT

- Limitez votre vitesse sur route et autoroute.
- Débranchez les appareils électriques.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter.

### APRÈS

- Ne touchez pas aux câbles électriques.
- Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture...).

### EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- Restez chez vous ou, le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas.



## CANICULE GRAND FROID

**La canicule représente un risque pour la santé lorsque ces trois conditions sont réunies :**

- il fait très chaud,
- la température descend très peu la nuit,
- cela dure plusieurs jours.

**Un épisode de grand froid** est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

### AVANT

- Faites connaître les personnes à risques (personnes âgées, à mobilité réduites, en situation de grande précarité ou isolées) auprès de la Mairie afin de leur porter secours en cas d'événements climatiques extrêmes.
- Soyez attentif à vos voisins, amis ou famille.

### PENDANT UN ÉPISODE DE CANICULE

- Buvez beaucoup d'eau mais pas d'alcool.
- Ne faites pas d'efforts physiques intenses (sports, bricolage, jardinage...).
- Ne restez pas en plein soleil.
- Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur.
- Portez des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand vous êtes à l'extérieur.

### PENDANT UN ÉPISODE DE GRAND FROID

- Mettez des vêtements chauds, couvrez particulièrement la tête, le cou, les mains et les pieds.
- Évitez de sortir les bébés, même bien protégés.
- Mangez bien et ne buvez pas d'alcool.
- Maintenez un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants.
- Chauffez votre logement sans surchauffer et aérez-le une fois par jour pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

### APRÈS

- N'hésitez pas à demander de l'aide (voisins, médecins, SAMU) si vous ressentez le moindre inconfort.



## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune des Achards est concernée par le risque de transport de matières dangereuses **par voie routière, voie ferrée et canalisation de gaz.**

Plusieurs types de dangers existent suite à un accident de transport de matières dangereuses : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

### AVANT

- Sachez identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions.

### PENDANT

#### Témoign d'un accident

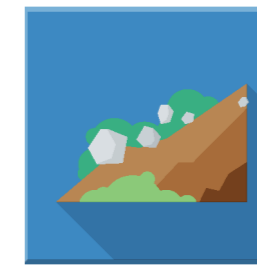
- Donnez l'alerte aux services de secours en précisant : le lieu, le moyen de transport, la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), la description des panneaux du camion.
- Protégez la zone pour éviter un sur-accident : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

#### Fuite de produit / nuage toxique

- Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.

### APRÈS

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



## SÉISME

**Tout le département est classé en zone dite d'aléa modéré de niveau 3 sur une échelle de 5.**

Pour en savoir plus consultez les sites Internet :  
[www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

### AVANT

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.

### PENDANT

- Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme.

#### A L'INTÉRIEUR :

- Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres.

#### A L'EXTÉRIEUR :

- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...).

#### EN VOITURE :

- Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

### APRÈS

- Après la 1ère secousse, méfiez-vous des répliques.
- Ne prenez pas les ascenseurs.
- Coupez l'eau, l'électricité, le gaz...
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.
- Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, risque de raz-de-marée.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez le calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisation...).

## LES BONS RÉFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

▲ **Préparez votre kit sécurité** : radio à piles, lampes de poche, piles, réserve d'eau et de nourriture, papiers personnels, médicaments...

▲ **N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours.**

▲ **Ne téléphonez qu'en cas de danger vital.**

▲ **Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent.**

▲ **Évacuez ou confinez-vous.**

▲ **Suivez les médias numériques de la commune.**

## INONDATION TERRESTRE



La commune des Achards est concernée par les crues de l'Auzance sur le quartier de la Mothe et de la Ciboule sur le quartier de La Chapelle sans risque pour les habitations.

En cas d'inondations liées à de fortes pluies orageuses :  
- Mettez hors d'eau meubles, objets précieux et produits polluants.

- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied ni en voiture).

## LIEUX STRATÉGIQUES À CONNAÎTRE

En cas d'événement de grande ampleur, la Mairie a identifié des lieux stratégiques qui seraient déployés pour assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population. Ces lieux seront choisis précisément en fonction de l'événement et de sa localisation. Vous les trouverez dans le tableau ci-dessous.

### QUARTIER LA MOTHE



Espace culturel George-Sand



Salle Laëtitia-Tignola



Salle Antoine-Rigaudeau

### QUARTIER LA CHAPELLE



Salle La Belle-Eugénie





Salle Saint-Exupéry



Salle Thierry-Omeyer

## MOYENS D'ALERTE À LA POPULATION

En cas d'événement majeur (alerte rouge météorologique de vent fort, orage, neige-verglas, canicule, grand-froid, un accident de transport de matières dangereuses, un séisme), la Commune alertera la population et diffusera les consignes de sécurité avec les moyens d'alerte suivants :

-  Un message d'alerte sera publié sur l'application IntraMuros, le panneau d'affichage de la Mairie, le panneau lumineux, le site internet de la commune et la page Facebook de la commune.
-  Quatre véhicules équipés d'un mégaphone circuleront sur les 2 quartiers de la commune ou à proximité de la zone à risque.
-  Des membres de la « cellule alerte » ont été nommés pour faire du porte à porte à proximité de la zone à risque pour les personnes démunies. Des référents de villages ont été nommés pour alerter les habitants du secteur.

### APPLICATION «INTRAMUROS»

C'est le nouvel outil de communication choisi par la Commune et particulièrement en cas d'accident ou d'événement nécessitant une information rapide.

Une fois téléchargée sur votre smartphone, vous devez :

- Aller dans le réglage des notifications
- Sélectionner les alertes majeures en cliquant sur la cloche jaune à droite
- Sélectionner (ou non) les informations communales qui n'auront pas de caractère d'urgence
- Les autres usages de l'application sont présentés dans Les Échos.
- Par défaut, l'application propose les communes voisines équipées de l'application. Vous les enlevez pour ne pas être perturbé par des messages qui ne concernent pas Les Achards.

La sirène n'est plus utilisée comme moyen d'alerte à la population.

Les Achards est sur IntraMuros

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer, télécharger la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours!